

RAPPORT ANNUEL

2013



Fondation suisse pour la
Promotion de l'Allaitement maternel

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Bases	
1.1 Fondation	4
1.2 Allaitement maternel	6
1.3 Loi sur les denrées alimentaires, code de conduite	7
1.4 Allaitement maternel et travail	8
2. Activités en 2013	
2.1 Politique de la santé	9
2.2 Mise en réseau	10
2.3 Communication	12
2.4 Direction du secrétariat	13
3. Organes et groupes de travail	
3.1 Conseil de fondation et bureau	14
3.2 Comité scientifique	15
4. Finances	
4.1 Compte des pertes et profits 2013	16
4.2 Bilan 2013	17
4.3 Rapport des vérificateurs des comptes	18
4.4 Soutien financier	19
5. Perspectives	20
Annexe	
Membres fondateurs	22
Conseil de fondation	22
Comité scientifique	23
Secrétariat	23
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2013	23
Groupe de travail Bed-Sharing	24
Codex Panel	24

Impressum

Editeur

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66, fax 031 381 49 67
e-mail : contact@stiftungstillen.ch

Textes

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel, Berne

Couverture

Affiche créée par Judith Zaugg, Berne, pour la semaine mondiale
de l'allaitement maternel 2013

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

150 exemplaires en français, 500 exemplaires en allemand

2013 : une année marquée par le repositionnement

Au début de l'année sous revue, le conseil de fondation a mis en consultation le projet d'une nouvelle stratégie auprès des organisations actives dans les domaines des soins aux petits enfants et de la promotion de l'allaitement. En tenant compte des prises de position, la stratégie a été modifiée et adoptée par le conseil de fondation en mai. La fondation s'est ainsi donné des objectifs stratégiques concrets sur les niveaux clients, résultats, processus et potentiels pour la période de 2013 à 2016. Les principaux buts sont d'augmenter le nombre de mères qui allaitent pendant quatre à six mois, de faciliter la conciliation entre allaitement et travail et de mettre à disposition de tous les prématurés en Suisse du lait de donatrices. Afin de les atteindre, il faudra entre autres modifier l'image de l'allaitement, mettre en réseau des spécialistes de tous les groupes professionnels concernés, améliorer les conditions-cadre pour les parents et disposer d'une offre de matériel d'information de grande qualité. Le secrétariat de la fondation est la plaque tournante qui, au moyen de coopérations et de partenariats ainsi que d'un travail de relations publiques intensifié et axé sur des objectifs précis, aidera à positionner l'allaitement maternel comme un aspect essentiel de la promotion de la santé et de la prévention primaire.

Les nouveaux membres du conseil de fondation et du comité scientifique ont été élus pour une période de trois ans. Le conseil de fondation compte désormais moins de membres et s'occupera prioritairement de questions stratégiques. Un plus grand nombre de spécialistes siège par contre au comité scientifique qui mettra systématiquement son expertise au profit de la fondation.

J'aimerais saisir l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont démissionné du conseil de fondation et du comité scientifique pour leur engagement et leur important travail au cours de ces dernières années. Un grand merci est notamment dû à Irène Hösli, qui a présidé le comité scientifique pendant sept ans.

Fin septembre, Christine Aeschlimann a remis ses fonctions de directrice du secrétariat de notre fondation. Au nom du conseil de fondation, je la remercie pour sa précieuse collaboration. Elle a réussi à concilier toutes les tâches qui sont liées à cette fonction et a su trouver de nouvelles sources financières. Sous sa direction, des projets innovants ont été réalisés, comme par exemple mamamap ou les fauteuils gonflables utilisés pendant la semaine mondiale de l'allaitement maternel.

Dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, deux symposiums interdisciplinaires consacrés au thème « Prévention par l'allaitement – place à l'allaitement » ont réuni de nombreux spécialistes. En organisant ces manifestations, la fondation a pu compter sur la coopération des Hôpitaux Universitaires de Genève et, pour le symposium de Teufen, sur celle du programme d'action cantonal « Poids corporel sain ». L'Office fédéral de la santé publique, Promotion Santé Suisse, les HUG, le canton d'Appenzel Rhodes-Extérieures et Medela ont apporté un soutien financier. Les sages-femmes, puéricultrices, diététiciennes, consultantes en lactation IBCLC et LLL ainsi que les membres du personnel soignant qui ont participé à ces journées se sont montrés très intéressés et en ont tiré de nombreux enseignements pour leur travail au quotidien.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2013 était placée sous le thème « Place à l'allaitement ». L'objectif de la campagne était de montrer que la promotion de l'allaitement n'a rien à voir avec une idéologie et qu'elle mérite d'être soutenue. Il est donc souhaitable de continuer à faciliter et promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, et ce notamment du point de vue de la santé publique.

Avec beaucoup de motivation et en coopération avec la nouvelle directrice, Christine Brennan, nous continuerons à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de la fondation et j'espère pouvoir compter sur votre soutien et votre engagement.

Ursula Zybach
Présidente

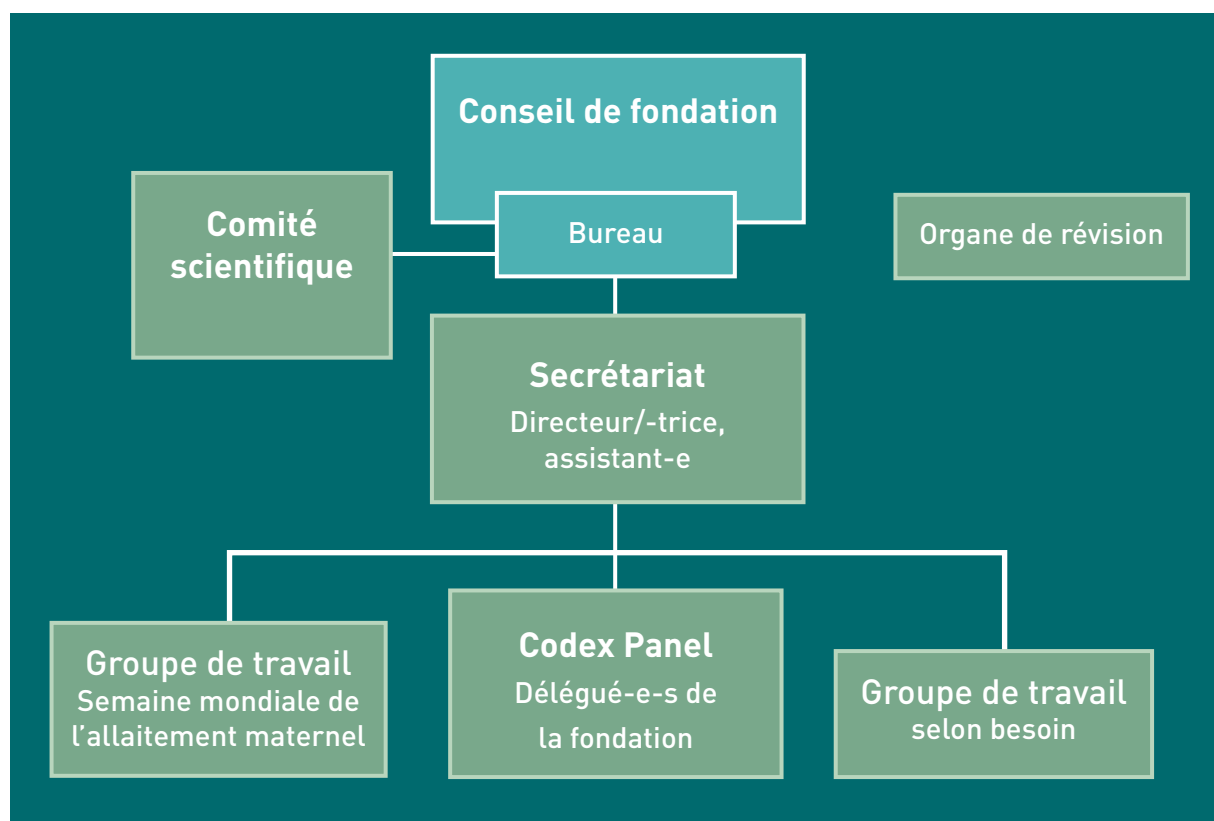
1. BASES

1.1 Fondation

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de « promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie. » (Charte de fondation ; statuts, art. 2 But ; 10 juillet 2000)

La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et emploie deux personnes. Les organes de la fondation regroupent des bénévoles ou des spécialistes qui travaillent pour un salaire réduit.

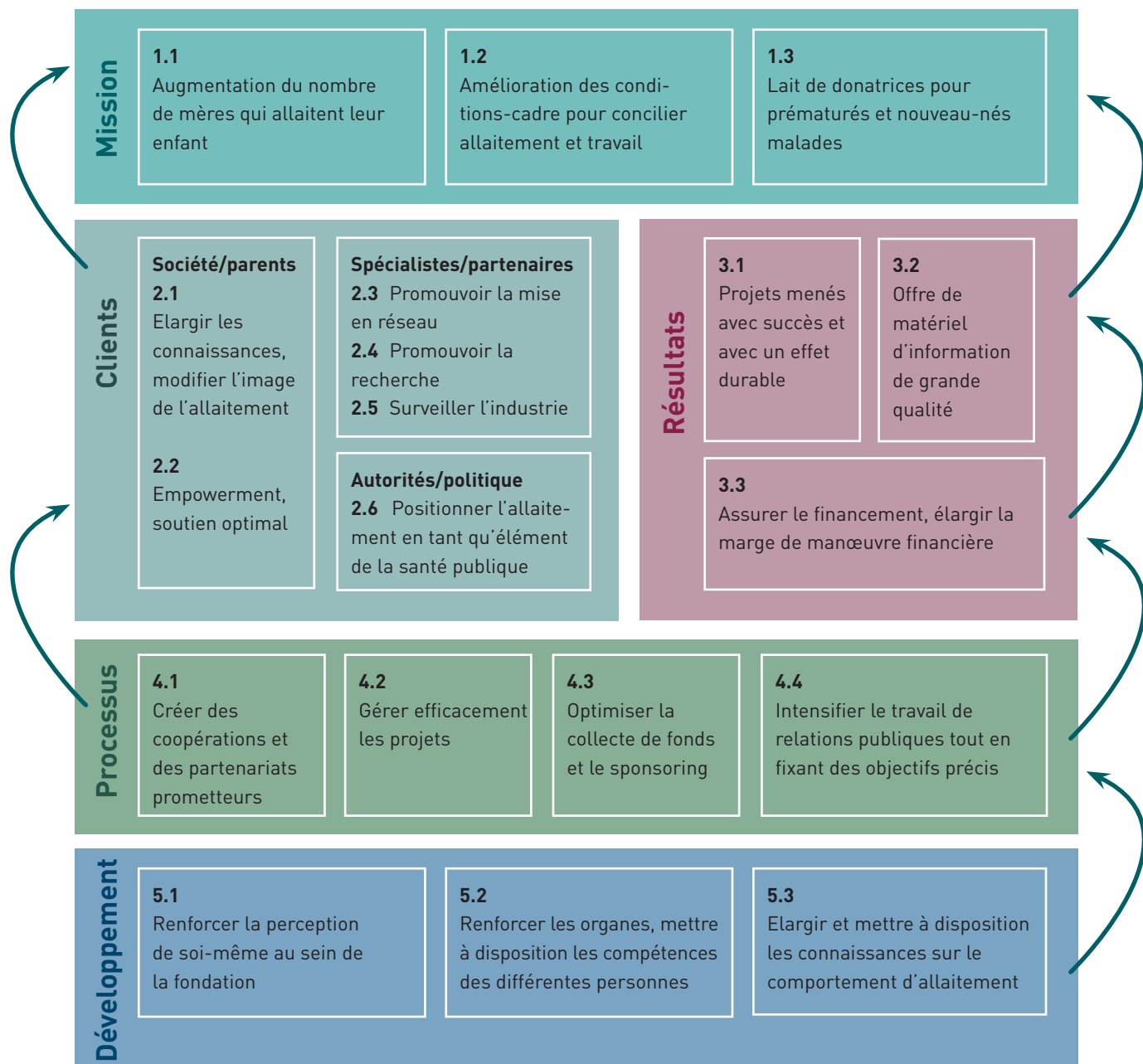
Organigramme de la fondation



Après une procédure de consultation à laquelle de nombreuses parties intéressées ont participé, le conseil de fondation a adopté la **nouvelle stratégie** de la fondation au printemps 2013. L'analyse des prises de position a montré beaucoup de bienveillance et une large approbation de la stratégie. Cette dernière décrit la perception de soi-même et le cadre d'action stratégique de la fondation et regroupe les objectifs partiels,

basés sur les quatre dimensions de la Balanced Scorecard, sous forme d'une carte stratégique (voir page 5). Elle tient notamment compte des aspects acquisition de fonds et composition des organes. Parmi les mesures les plus importantes il faut citer la réduction du nombre de membres du conseil de fondation ainsi qu'une plus forte position du comité scientifique (auparavant commission consultative).

Carte stratégique de la fondation



Les activités de la fondation se concentrent de plus en plus sur des domaines qui ne touchent pas les processus à l'intérieur des hôpitaux. La certification des maternités et maisons de naissance dans le cadre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés, qui a constitué la tâche principale de la fondation durant ses premières années d'existence, est désormais organisée par UNICEF Suisse. La fondation reçoit des subventions

de fonctionnement de l'OFSP, de Promotion Santé Suisse et des cantons. Afin de pouvoir continuer ses activités, elle a besoin d'acquérir continuellement des moyens financiers.

1.2 Allaitement maternel

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à une stratégie globale dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Suivant l'exemple de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la fondation recommande de nourrir les enfants exclusivement au sein pendant six mois et de poursuivre l'allaitement, tout en introduisant successivement d'autres aliments, jusqu'à l'âge de deux ans, voire plus. Elle soutient en outre la précision apportée par la Société Suisse de Pédiatrie que l'introduction individuelle d'aliments supplémentaires est possible et, dans certains cas, utile dès le cinquième mois de vie. Les avantages de l'allaitement maternel pour la santé des individus ainsi que l'importance qu'il revêt pour la santé publique sont également mentionnés dans les directives émises par les pédiatres européens et américains.

A court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (ORL, TGI), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète du type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson (SIDS) et facilite le bonding.

Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire.

Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Les enquêtes sur la santé menées par l'Office fédéral de la statistique en 2002 et 2007 ont montré qu'au mieux la moitié des mères en Suisse suivent la recommandation de l'OMS. La fréquence de l'allaitement varie d'ailleurs fortement entre les régions linguistiques et selon le niveau de formation des femmes.

Deux études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹ et 2003² sur mandat de l'OFSP, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative au cours de cette période, mais somme toute, les recommandations de l'OMS n'ont pas été suivies de près. L'enquête de l'année 2003 a démontré que la durée de l'allaitement est réduite chez les jeunes mères, les mères avec un faible niveau de formation, les migrantes et les femmes avec une surcharge pondérale. Une mère sur quatre n'a reçu aucune information au sujet de l'allaitement avant l'accouchement ; quant aux autres, elles ont pour la plupart été instruites lors de cours de préparation à l'accouchement (26 %) ou par des personnes proches (24 %). Enfin, 7 % des mères ont déclaré ne pas avoir été informées sur l'alimentation des nourrissons après l'accouchement. Des conseils à ce sujet ont été donnés le plus souvent par des puéricultrices (68 %) et des médecins (47 %). Il est prévu de mener une nouvelle étude en 2014.



¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. *Soz.-Praeventivmed.* 1995;4396-398.

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level ? *Pediatrics.* 2005;116:e702-e708.

1.3 Loi sur les denrées alimentaires, code de conduite

Dans le but de protéger l'allaitement maternel, l'OMS a émis un **Code international de commercialisation des substituts du lait maternel** en 1981.

En 1982 déjà, les fabricants suisses de préparations pour nourrissons ont signé le **Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons** et se sont ainsi engagés de leur propre gré à faire preuve de prudence dans la commercialisation. Le respect de cet accord est surveillé par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentés l'industrie et la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du **Codex Panel**. Celui-ci examine ces cas mais n'a pas le pouvoir de prononcer des sanctions.

Avec les révisions de **l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels et de l'Ordonnance sur les aliments spéciaux** en 2008, les restrictions publicitaires les plus importantes ont été inscrites dans la loi fédérale. Elles ont désormais un caractère contraignant non seulement pour les fabricants mais également pour le commerce de gros et de détail et peuvent donner lieu à une action.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des champs d'application des diverses réglementations relatives aux restrictions publicitaires.

Champs d'application des mesures visant à restreindre la publicité

	Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981)	Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (1982, révisé en 2010)	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 11a
Préparations pour nourrissons* (nourriture suffisante jusqu'à l'introduction d'autres aliments)	+	+	+
Préparations de suite pour nourrissons* (après l'âge de 6 mois)	+	(+)	-
Biberons et sucettes	+	(+)	-
Tire-lait	-	-	-

(* Définition du nourrisson : 0 à 12 mois)

+ réglementé (+) partiellement réglementé - non réglementé

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes et contient, par exemple, une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Les fabricants se sont déclarés prêts à reprendre en substance les dispositions concernant les préparations pour nourris-

sons également pour les préparations de suite. Vu qu'il y a toujours des infractions aux dispositions du code de conduite, la fondation s'engage pour qu'il reste en vigueur et que le Codex Panel poursuive ses activités. Elle fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel dans cette commission.

1.4 Allaitement maternel et travail

Certaines femmes n'ont aucun problème d'allaiter en présence de tiers, d'autres préfèrent se retirer dans un endroit tranquille, et d'autres encore extraient le lait pendant le temps de travail. Quelle que soit sa préférence, chaque mère qui retourne au travail doit avoir la possibilité d'allaiter ou d'extraire le lait. Plusieurs dispositions de la loi suisse sur le travail sont à considérer :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLTr 3).
- Si la mère choisit d'allaiter dans l'entreprise, l'intégralité du temps nécessaire à l'allaitement est réputée comme temps de travail.
- Si la mère quitte la place de travail, la moitié du temps nécessaire à l'allaitement est considérée comme temps de travail (art. 60, al. 2 OLTr 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.

Des précisions concernant la rémunération et la durée des pauses d'allaitement seront apportées lors d'une révision de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail.



2. ACTIVITÉS EN 2013

2.1 Politique de la santé

Rémunération des pauses d'allaitement : Suite à la ratification, adoptée par le Parlement fédéral fin 2012, de la Convention numéro 183 de l'OIT sur la protection de la maternité, une procédure de consultation a été ouverte début 2014 sur la révision de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail. Il est prévu de réglementer explicitement la rémunération et d'autres aspects des pauses d'allaitement. La fondation a soumis une prise de position. L'ordonnance révisée devrait entrer en vigueur à la mi-2014.

Le **Codex Panel** s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. En ce qui concerne la publicité, seules quelques contestations de moindre importance ont dû être traitées. Des informations sur les limitations de la publicité et des instructions concrètes sous forme d'une check-list ont été distribuées aux pharmacies et drogueries. Ce sujet sera dorénavant intégré à la formation du personnel des pharmacies et drogueries.

Même si de nombreuses questions sur lesquelles le Codex Panel s'est penché sont désormais réglées par la loi, les deux parties ont exprimé le souhait de poursuivre les discussions.

2.2 Mise en réseau

Dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, la fondation a organisé deux **symposiums pour spécialistes**. Les sages-femmes, puéricultrices, diététiciennes, consultantes en lactation IBCLC et LLL ainsi que les membres du personnel soignant qui ont participé à ces journées se sont montrés très intéressés et en ont tiré de précieux enseignements pour leur travail au quotidien. L'OFSP, Promotion Santé Suisse, les HUG, le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Medela ont apporté un soutien financier. Nous remercions toutes les personnes et organisations qui ont contribué au succès de ces deux manifestations.

Le **symposium de Teufen**, initié par le programme d'action cantonal « Poids corporel sain », était placé sous le thème « Prévention par l'allaitement – place à l'allaitement ».

Beatrice de Pascalis, sage-femme et étudiante master, a évoqué la salutogenèse au sein du pôle mère-enfant ; une atmosphère de confiance et de respect mutuel et une prise en charge complète aident les femmes à développer leurs ressources. Dans son discours, l'ingénieur en technologie alimentaire EPF Gabi Eugster a analysé les rapports entre allaitement maternel, alimentation et évolution du poids corporel. Elle a notamment insisté sur le fait que la sensation de satiété qui se manifeste tout naturellement lors de l'allaitement devrait également être respectée après l'introduction d'aliments supplémentaires. Le projet MigesBalù, qui vise à faciliter l'accès aux services de puériculture pour les migrants et migrantes, a été présenté par Rosa Plattner, puéricultrice et directrice du « Verein für das Kind » de Suisse orientale. Le plus

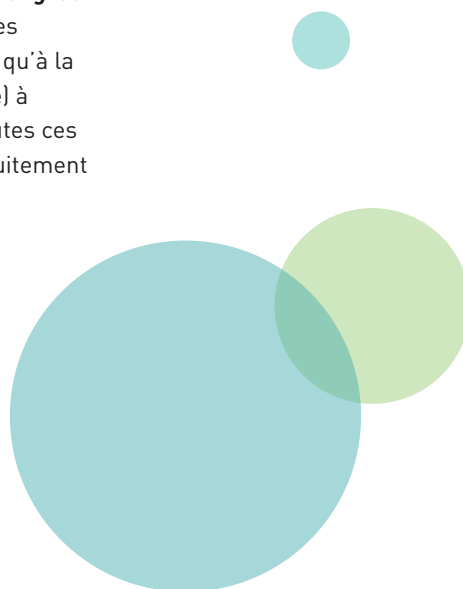
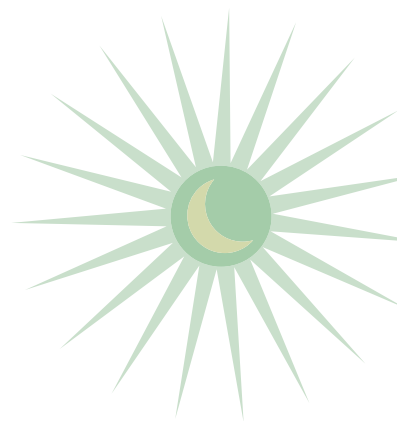
important à son avis : intégrer les parents et la famille élargie à la solution des problèmes. Jeanette Losa, puéricultrice et entraîneur du mouvement, a souligné l'importance de l'activité physique dès la première année de vie. Le directeur du service de néonatalogie de l'hôpital cantonal de St-Gall, Dr med. Andreas Malzacher, a parlé de la programmation métabolique et l'épigénétique et a expliqué les liens entre la composition du liquide amniotique et le risque de diabète. Dr med. Katharina Quack Lötscher, MPH, de l'hôpital universitaire de Zurich, a présenté le projet PEBS : au moyen de conseils nutritionnels et de programmes de fitness on essaie de garder sous contrôle la prise de poids durant la grossesse. En conclusion, la pédiatre Dr med. Catherine White a évoqué les différents aspects du thème « Place à l'allaitement » dans les contextes famille, lieu de travail et lieux publics.



Le **symposium interdisciplinaire de Genève** a été organisé en collaboration avec Lucia Floris, MPH et sage-femme. Il avait pour but de montrer que l'allaitement maternel a une importance primordiale du point de vue de la santé publique également en Suisse et qu'il est donc souhaitable d'améliorer les conditions-cadre pour l'allaitement. Plusieurs intervenants et intervenantes ont abordé le thème « Prévention par l'allaitement » sous différents points de vue.

James Åkre, BA, MPIA, membre de l'International Board of Lactation Consultants, a parlé des aspects sociaux, politiques et philosophiques de l'allaitement maternel. La position de l'allaitement en Suisse du point de vue de la santé publique a été évoquée par Lucia Floris, responsable de la recherche clinique à la maternité des HUG. Dr Nathalie Farpour-Lambert, pédiatre et présidente du programme Contrepoids, département de l'enfant et de l'adolescent des HUG, a présenté des arguments en faveur de la promotion de l'allaitement en vue d'un poids corporel sain. Geneviève Reynaud, juriste à l'office de l'inspection et des relations du travail du canton de Genève, a informé sur les directives en vigueur concernant la protection des femmes qui allaitent à la place de travail, et Séverine Emery-Martin, infirmière et consultante en lactation IBCLC du service genevois de santé de la jeunesse, a montré qu'il est possible d'allaiter en crèche.

Comme dans les années précédentes, la fondation était présente aux **Journées d'études de l'ASISP** (Association suisse des infirmières HMP et de santé publique) à Lucerne et Fribourg, au **Congrès de la FSSF** (Fédération suisse des sages-femmes) à Thoune, au **Congrès d'allaitement de l'ASCL** (Association suisse des consultantes en lactation IBCLC) à Olten ainsi qu'à la **Journée d'études de la LLL** (La Leche League) à Berne. La fondation remercie sincèrement toutes ces associations pour avoir mis à disposition gratuitement les emplacements.



2.3 Communication

Semaine mondiale de l'allaitement maternel

« Place à l'allaitement » était le thème de la semaine mondiale de l'allaitement maternel qui a eu lieu du 14 au 21 septembre 2013. La campagne avait pour objectif de montrer que l'allaitement a besoin de soutien et qu'il faut lui donner de la place également dans l'espace public. Notamment du point de vue de la santé publique il est souhaitable et même urgent de promouvoir l'allaitement maternel en Suisse.

Encore une fois, la fondation a pu compter sur l'excellente coopération avec l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique et La Leche League Suisse. Comme lors de l'année précédente, la graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu le matériel publicitaire. Plus de 10 000 cartes postales ont été distribuées. Afin de visualiser le thème « Place à l'allaitement », des oasis d'allaitement ont été créées dans des hôpitaux, des cabinets médicaux ou des services de consultation à l'aide de fauteuils gonflables qui ont invité à s'asseoir, se relaxer ou même à y allaiter. Des organisations partenaires et des comités locaux ont

mis en place d'autres activités sur les plans communal et régional. La campagne a trouvé un écho réjouissant dans les médias régionaux pendant toute la semaine. Elle a bénéficié du soutien financier de l'OFSP, de Promotion Santé Suisse et de Medela.

mamamap

Cette application qui permet de trouver des espaces allaitement a été améliorée et actualisée. Chaque semaine, deux à trois nouvelles adresses sont ajoutées à ce registre gratuit qui contient actuellement près de 600 espaces allaitement.

Allaitement et travail

Une fiche informative ainsi qu'une check-list pour les femmes qui souhaitent continuer à allaiter, voire extraire le lait, après avoir repris le travail rémunéré peuvent être téléchargées du site Internet de la fondation. Des informations destinées aux employeurs y sont également disponibles, tout comme une check-list concernant l'aménagement d'un espace allaitement à l'entreprise.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »

La brochure, très appréciée par le public, est disponible dans les langues nationales français, allemand et italien ainsi qu'en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. Chaque année, près de 82 000 brochures sont distribuées. A titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

Vidéo de formation

Une deuxième édition de la vidéo de formation « Breast is best », qui a déjà reçu plusieurs prix, a été produite. Le DVD est disponible en français, allemand, italien et anglais. Environ 250 exemplaires au prix de 25 francs en ont été vendus en 2013. La fondation se charge également de la distribution de ce DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

Newsletter

Au moyen d'une newsletter, la fondation veut informer sur ses activités, inviter les intéressés à visiter son site Internet et ainsi augmenter sa notoriété. En décembre, cette newsletter a été envoyée sous une nouvelle forme à un cercle élargi de personnes et institutions. Une publication trimestrielle est prévue.



Plakat der Weltstillwoche 2013

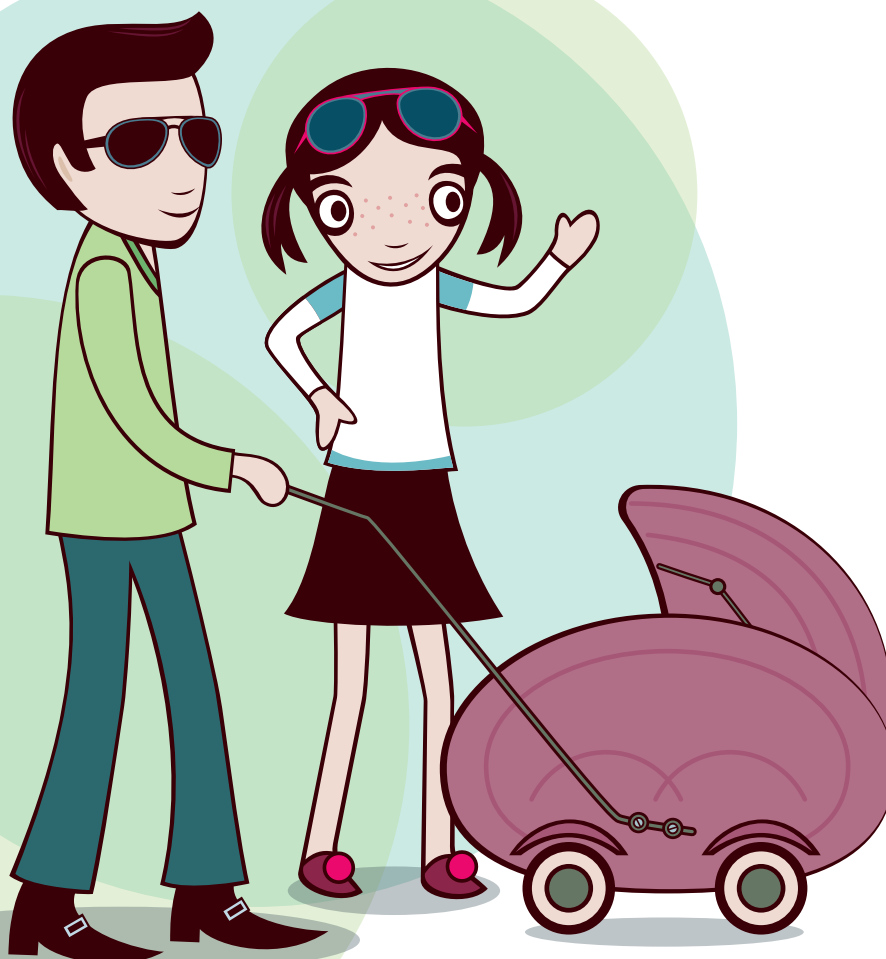
2.4 Direction du secrétariat

Au 1^{er} septembre 2013, Christine Aeschlimann Guggisberg a démissionné en tant que directrice du secrétariat de la fondation. Elle a été remplacée par Christine Brennan qui elle aussi bénéficie d'une formation dans le domaine de la pharmacie.

Le financement a pu être assuré en partie grâce à des contrats signés avec l'OFSP et Promotion Santé Suisse. Suite à une lettre de recommandation de la conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, plusieurs cantons ont accordé des contributions financières à la fondation.

Les prix pour les brochures d'allaitement ont été fixés selon un nouveau modèle. Une meilleure planification des tirages a en outre permis de réduire les coûts d'impression.

Au cours des années à venir, le conseil de fondation, le comité scientifique et la direction opérationnelle auront pour tâche de développer des conditions propices à un financement durable qui permettra à la fondation de poursuivre ses activités à long terme.



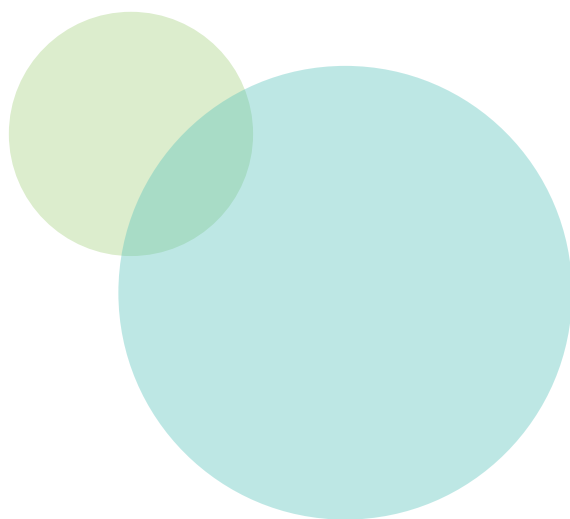
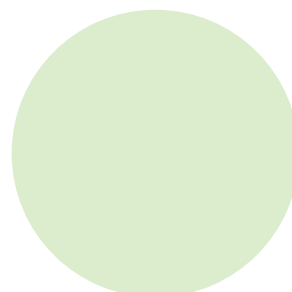
3. ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1 Conseil de fondation et bureau

Le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a notamment approuvé la nouvelle stratégie, le rapport annuel et les comptes 2012 ainsi que le budget et la planification annuelle 2014.

Conformément à la nouvelle orientation stratégique, les domaines scientifique et stratégique ont été séparés. Le nombre de membres du conseil de fondation a été réduit, celui du comité scientifique a par contre augmenté. Tous les membres de ces organes sont élus ad personam. Les membres suivants ont démissionné du conseil de fondation : Caroline El Bouhali-Patrik, Prof. Dr med. Irene Hösli, Eva Maria Kammermann et Kathrin Regli-Furter. Prof. Dr med. Christian P. Braegger, Sophie Eifler-Menk, Therese Röhliberger et Elisabeth Schneider-Feusi ont quitté le conseil de fondation et sont désormais membres du comité scientifique.

Le bureau accompagne la direction opérationnelle et veille à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il s'est réuni à quatre reprises en 2013.



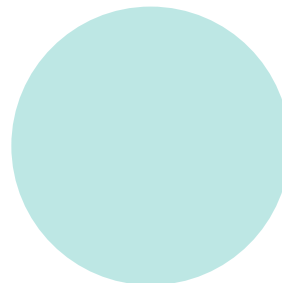
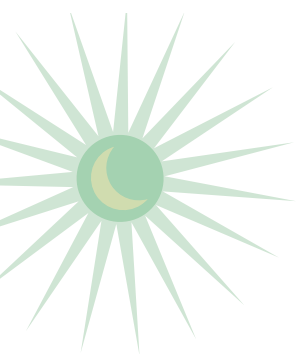
3.2 Comité scientifique

Le comité scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de la fondation. Il a été élargi et compte désormais neuf membres. En mai 2013, Dr med. Katharina Quack Lötscher a succédé à Prof. Dr med. Irene Hösli en tant que présidente du comité scientifique. Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année sous revue ; des échanges de vue ont eu lieu par courriel.

Le groupe de travail instauré par le comité scientifique et la Société Suisse de Pédiatrie qui s'occupe du sujet controversé **Allaitement et lit partagé (Bed-Sharing)** s'est réuni à deux reprises. Organisées et dirigées par la fondation, ces réunions ont donné lieu à une revue de la littérature scientifique actuelle. Un article concernant ce sujet a pu être publié pour la première fois en novembre 2013 dans « Paediatrica », puis également dans d'autres revues spécialisées.

Le comité scientifique a en outre revu les **FAQ** (questions fréquemment posées) qui peuvent être consultées en français, allemand et italien sur le site Internet de la fondation.

Sur mandat du comité scientifique, sa présidente Katharina Quack Lötscher, MPH, a mené une **enquête en ligne** auprès de différentes organisations et de personnes choisies. Le sondage, effectué durant l'été 2013, a étudié la question « **Allaitement maternel – un aspect de la santé publique également en Suisse ?** ». L'ensemble des organisations qui ont participé ainsi que plus de 95 % des particuliers ont répondu par l'affirmative.



4. FINANCES

4.1 Compte des pertes et profits 2013

	2013	2012
	CHF	CHF
RECETTES		
Recettes découlant de projets	39'848.47	113'918.05
Recettes découlant de matériel d'information*	87'368.98	93'938.06
Subventions de fonctionnement	193'040.00	148'955.00
Revenu financier	303.66	513.13
Total des recettes	320'561.11	357'324.24
DÉPENSES		
Dépenses pour projets	70'806.83	105'642.52
Dépenses pour matériel d'information	54'357.03	30'719.45
Charges de personnel	155'247.14	178'156.50
Charges administratives secrétariat	71'389.75	46'133.00
Amortissements	3'116.00	3'114.00
Total des dépenses	354'916.75	363'765.47
Résultat	-34'355.64	-6'441.23

4.2 Bilan 2013

	2013	2012
	CHF	CHF
ACTIFS		
Liquidités	142'162.80	180'074.47
Créances	22'700.00	36'409.60
Autres créances	99.48	171.03
Comptes de régularisation actifs	49'596.45	15'833.80
Stock (brochures, DVD)*	24'769.00	
Total actifs circulants	239'327.73	234'188.80
Mobilier	7'898.50	11'014.50
Total actifs immobilisés	7'898.50	11'014.50
Total des actifs	247'226.23	245'203.30
PASSIFS		
Dettes	31'213.53	951.36
Comptes de régularisation passifs	2'921.40	2'000.00
Provisions	5'195.00	0.00
Total capital étranger	39'329.93	2'951.36
Capital de fondation au 1.1.	242'251.94	248'693.17
Perte	-34'355.64	-6'441.23
Capital de fondation au 31.12.	207'896.30	242'251.94
Total des passifs	247'226.23	245'203.30

* Suite à l'intégration des brochures d'allaitement à l'inventaire, les actifs (stock) et les recettes découlant de projets ont augmenté de CHF 22 276.50.

4.3 Rapport des vérificateurs des comptes



KBT REVISIONS AG

A l'Assemblée Générale de la
Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
 3007 Bern

Zurich, 17 March 2014

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

KBT REVISIONS AG

Michel Sommer
 Expert-réviseur agréé
 (Réviseur responsable)

Felix Kleiber
 Expert-réviseur agréé

Annexes:

- Comptes annuels 2013 (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

KBT REVISIONS AG

Zimmergasse 16, P.O. BOX 1523, CH-8032 Zürich
 Tel. +41 44 250 40 60, Fax +41 44 250 40 61
 zurich@kbt.ch, www.kbt.ch

Mitglied der Treuhänderkammer

4.4 Soutien financier

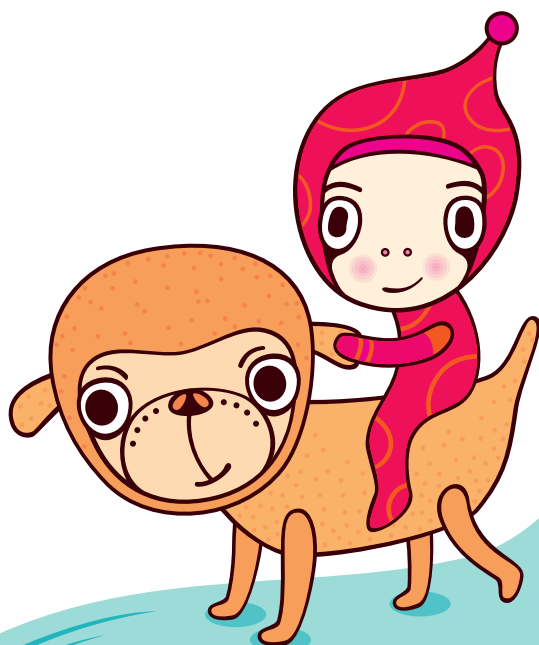
Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

Antistress SA
Ardo medical SA
Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
Comité suisse pour l'UNICEF
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Croix-Rouge suisse
Fédération suisse des sages-femmes
Fondation SANA
La Leche League Suisse
Ligue suisse contre le cancer
Medela SA
Office fédéral de la santé publique
Promotion Santé Suisse
Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

Les cantons suivants ont aidé à financer les projets de la fondation :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zurich.

La fondation tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



5. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2014 :

Mise en pratique de la nouvelle stratégie

Les travaux de mise en pratique de la nouvelle stratégie de la fondation, approuvée au printemps 2013, seront poursuivis. Il est souhaitable que le nombre de membres du conseil de fondation puisse être augmenté. Le financement des activités de la fondation restera l'un des objectifs prioritaires du conseil de fondation et du secrétariat.

Bande dessinée au sujet de l'allaitement maternel

En collaboration avec Kati Rickenbach, dessinatrice et illustratrice renommée, la fondation est en train de créer une bande dessinée qui présente sous forme ludique et décontractée des informations essentielles et des conseils pratiques au sujet de l'allaitement maternel et du post-partum. En se penchant sur ces questions suffisamment tôt, les femmes qui accouchent pour la première fois auront la possibilité de décider en connaissance de cause. L'opuscule a également pour but de réduire la pression sur les femmes et de montrer que l'allaitement est cool et loin d'être démodé. La publication et la distribution de la bande dessinée sont prévues pour 2014.

Réédition du guide pour les parents de prématurés

Le lait maternel est un élément particulièrement important dans l'alimentation des prématurés et des nouveau-nés malades. Il est prévu de publier une édition revue et corrigée du guide écrit à ce sujet par les consultantes en lactation Kerri Frischknecht et Franziska Egli.

Allaitement maternel et travail

De meilleures conditions-cadre pour concilier allaitement maternel et travail ont pour conséquence une durée d'allaitement prolongée. La nouvelle réglementation des pauses d'allaitement devrait entrer en vigueur vers le milieu de l'année. Les objectifs de la fondation seront d'une part de motiver un plus grand nombre d'entreprises à mettre en place une infrastructure favorisant l'allaitement et d'autre part d'informer les mères de leurs droits.



ANNEXE

MEMBRES FONDATEURS

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés
Association suisse des infirmières et infirmiers
Comité suisse pour l'UNICEF
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses FMH
Fédération suisse des sages-femmes
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse
Office fédéral de la santé publique
Santé publique Suisse
Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie et par l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

CONSEIL DE FONDATION

Présidente (ad personam)

* Ursula Zybach Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Membres (toutes ad personam)

* Clara Bucher	Sage-femme
PD Dr med. Nicole Bürki	Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH
Annemarie Gluch	Diététicienne diplômée ES
PD Dr med. Nicole Ochsenbein	Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH
* Dr med. Katharina Quack Lötscher	Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH, présidente du comité scientifique

* Membres du bureau

jusqu'en mai 2013 :

Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie
Caroline El Bouhali-Patrik	Helsana Assurances SA
Sophie Eifler-Menk	Fédération suisse des sages-femmes
Prof. Dr med. Irene Hösli	Présidente du comité scientifique
Eva Maria Kammermann	Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Kathrin Regli-Furter	La Leche League Suisse
Therese Röthlisberger	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Présidente (ad personam)

Dr med. Katharina Quack Lötscher Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH
jusqu'en mai 2013 :
Prof. Dr med. Irene Hösli Hôpital universitaire de Bâle

Membres (tous ad personam)

Prof. Dr med. Christian P. Braegger Médecin spécialiste en pédiatrie FMH
Prof. Silvia Honigmann Diététicienne diplômée ES
Verena Marchand Consultante en lactation IBCLC
Therese Röthlisberger Consultante en lactation IBCLC
Elisabeth Schneider-Feusi Puéricultrice HFD
Prof. Dr med. Elisabeth Zemp Stutz Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH
depuis novembre 2013 :
Dr med. Cora Vökt Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH,
consultante en lactation IBCLC
Miriam Wille Sage-femme, consultante en lactation IBCLC
jusqu'en novembre 2013 :
Sophie Eifler-Menk Fédération suisse des sages-femmes
Silvia Marwik La Leche League Suisse

SECRÉTARIAT

depuis septembre 2013 :

Christine Brennan Directrice

Judith Lucy Assistante

jusqu'en août 2013 :

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg Directrice

GROUPE DE TRAVAIL SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL 2013

Rita Bieri Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
Doris Güttinger Fédération suisse des sages-femmes
Sandra Meyerhans Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Marianne Rüttimann La Leche League Suisse

depuis septembre 2013 :

Christine Brennan Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

jusqu'en septembre 2013 :

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Sophie Eifler-Menk Fédération suisse des sages-femmes
PD Dr med. Nicole Ochsenbein Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

GRUPE DE TRAVAIL BED-SHARING

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel, secrétariat
Prof. Hans-Ulrich Bucher	Directeur du service de néonatalogie, Hôpital universitaire de Zurich
Prof. Silvia Honigmann	Haute école spécialisée bernoise Santé, division Nutrition et diététique
Prof. Irène Hösli	Médecin-chef de la maternité, Hôpital universitaire de Bâle
PD Dr Oscar Jenni	Directeur du service de pédiatrie du développement, Hôpital pédiatrique de Zurich
Dr Martin Sutter	Directeur du groupe de travail SIDS de la SSP

CODEX PANEL

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie
Clara Bucher	Fédération suisse des sages-femmes
Silvia Marwik	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC et La Leche League Suisse

depuis septembre 2013 :

Christine Brennan	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
-------------------	--

jusqu'en août 2013 :

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Sophie Eifler-Menk	Fédération suisse des sages-femmes

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Daniel Bärlocher	Bimbosan AG
Günter Dreikorn	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Nicole Eckert	Hero AG
Peter Kropf	Holle baby food GmbH
Jerôme Sany	Milupa SA
Dr Sabine von Manteuffel	Nestlé Suisse SA

Secrétariat

Dr Karola Krell, avocate	Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
jusqu'en novembre 2013 :	
Beat Hodler, notaire	Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Adresse

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stiftungstillen.ch

Relation bancaire : Bank Coop, 4002 Bâle
CH28 0844 0731d 9302 9001 8



Fondation suisse pour la
Promotion de l'Allaitement maternel